



Banque HSBC Canada

## Demande de retrait du Programme des étudiants étrangers (PPE et VDE)

Date :

<b>Renseignements personnels</b>	
Prénom :	Nom :
Compte-chèques au Canada avec opérations limitées :	
Numéro du compte de certificat de placement garanti (CPG) :	
Numéro de dossier indiqué dans la lettre de refus : S	
<b>Coordonnées</b>	
Adresse :	
Courriel :	Téléphone :
<b>Renseignements sur la banque chinoise pour la réception du paiement télégraphique</b>	
Nom (nom du titulaire du compte) :	
Numéro du compte bancaire en Chine :	
Adresse de la banque :	
Code SWIFT :	

## **Votre entente avec la HSBC:**

- Vous confirmez que les renseignements que vous avez fournis sont véridiques et complets.
- Vous autorisez la Banque HSBC Canada à vous envoyer la lettre confirmant votre retrait à l'adresse de courriel que vous avez indiquée dans votre demande d'adhésion au programme.
- Vous confirmez que le compte indiqué à la rubrique Renseignements sur la banque chinoise pour la réception du paiement télégraphique est le numéro du compte de la HSBC en Chine dont vous êtes titulaire et à partir duquel vous aviez effectué le transfert initial de 10 300 \$CA.
- Vous autorisez la Banque HSBC Canada à fermer le compte-chèques Performance avec opérations limitées ou le compte de CPG de la HSBC (ou les deux) figurant dans votre demande et à en transférer le solde moins les frais applicables dans le compte de la HSBC en Chine dont vous êtes titulaire.
- Vous convenez que ni la Banque HSBC Canada ni la HSBC en Chine ne sont responsables des frais associés au remboursement, y compris les frais de change et les autres frais de transfert télégraphique, et que vous devrez payer ces frais.
- Vous confirmez que les frais de gestion de 200 \$ ne sont pas remboursables et que nous vous rembourserons uniquement le dépôt additionnel de 100 \$ moins les frais divers tels que les frais de transfert télégraphique engagés avant votre arrivée au Canada.
- Vous autorisez la Banque HSBC Canada, lorsqu'elle aura approuvé votre demande de retrait du programme, à annuler les directives de renouvellement automatique du CPG ou le CPG lui-même, après son renouvellement, selon ce qu'elle jugera approprié. Si nous annulons les directives de renouvellement automatique du CPG, aucun intérêt ne sera payé après la date d'échéance. Si nous annulons le CPG après son renouvellement, aucun intérêt ne sera payé après la date de ce renouvellement. Dans les deux cas, vous autorisez la Banque HSBC Canada, à l'échéance ou à l'annulation, à déposer les fonds de votre CPG dans votre compte-chèques.
- Vous autorisez la Banque HSBC Canada à transférer les fonds dans le compte que vous avez indiqué.

## **Conditions**

### **1. Définitions**

- a. **«ambassade canadienne»** désigne une mission diplomatique canadienne située dans un État membre du Commonwealth, équivalant à une ambassade dans un pays non membre du Commonwealth.
- b. **«Banque HSBC Canada»** désigne la Banque HSBC Canada et ses filiales.
- c. **«CPG»** désigne un certificat de placement garanti non remboursable d'une durée de 60 jours.
- d. **«formulaire de demande de retrait du programme»** désigne le formulaire qui contient les renseignements requis pour traiter la demande de retrait du programme présentée par le client.
- e. **«frais de programme»** désigne les frais de gestion de 200 \$CA du programme et le dépôt additionnel de 100 \$CA couvrant les frais appliqués à votre compte-chèques (figurant dans la brochure sur les frais de gestion). Les frais de programme doivent être virés, au moyen d'un transfert télégraphique, avec le capital de 10 000 \$CA à partir de votre compte de la HSBC en Chine. Toute portion inutilisée du dépôt additionnel de 100 \$CA demeurera dans votre compte-chèques et pourra être utilisée après l'ouverture de votre compte de CPG au Canada.
- f. **«HSBC en Chine»** désigne la HSBC Bank (China) Company Limited.
- g. **«PPE»** désigne le Programme de partenariat étudiant – pour en savoir plus, cliquez ici : <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/trousses/form/IMM5843f.pdf>.

- h. **«programme»** désigne le Programme des étudiants étrangers (PPE et VDE).
- i. **«VDE»** désigne le Volet direct pour les études – pour en savoir plus, cliquez ici : <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/trousses/form/IMM5843f.pdf>.

## 2. Politique et processus de retrait

### a. Conditions

Votre retrait du programme peut uniquement être traité si :

- i) votre demande de permis d'études a été refusée; ou
- ii) vous avez cessé de fréquenter un collège ou une université participant au PPE/VDE.

Pour traiter votre demande de retrait, la Banque HSBC Canada doit recevoir les documents suivants par courriel :

- i) Lettre annonçant le refus du demandeur ou son retrait du programme fournie par l'ambassade canadienne;
- ii) Formulaire de demande de retrait du programme rempli.

### b. Processus

- i) Le processus de retrait peut prendre jusqu'à huit semaines à compter de la date à laquelle la Banque HSBC Canada reçoit le formulaire rempli. Si des corrections doivent être apportées au formulaire, le retrait sera retardé.
- ii) Vous devez remplir et signer le formulaire de demande de retrait du programme, puis l'envoyer à l'adresse [isp\\_sppsds@hsbc.ca](mailto:isp_sppsds@hsbc.ca) accompagné des documents indiqués ci-dessus. Inscrivez ce qui suit en objet : Demande de retrait du Programme des étudiants étrangers.
- iii) Lorsque la Banque HSBC Canada aura confirmé que vous avez le droit de vous retirer du programme, elle vous enverra votre remboursement et fermera les comptes en question.  
  
Remarque : Les fonds seront déposés dans le compte de la HSBC en Chine à partir duquel vous aviez effectué le transfert initial.
- iv) C'est vous qui devrez assumer tous les frais additionnels associés à votre retrait du programme (c.-à-d. les frais de transfert télégraphique). Les frais des transferts télégraphiques sortant du Canada figurent dans notre [brochure sur les frais de gestion](#) à l'adresse [hsbc.ca/documentsfr](http://hsbc.ca/documentsfr).

**3. Modifications.** La politique de retrait du programme peut être modifiée, prolongée ou annulée au gré de la HSBC en tout temps, avec un préavis de trois mois.

**4. Droit de résiliation.** La Banque HSBC Canada se réserve le droit d'annuler le Programme des étudiants étrangers ou d'en modifier toute condition, en tout temps en donnant un préavis de six mois, ainsi que de refuser ou de résilier la participation de toute personne.

5. Pour toute question sur le processus de retrait du programme, veuillez nous écrire à l'adresse [isp\\_sppsds@hsbc.ca](mailto:isp_sppsds@hsbc.ca).

J'atteste que j'ai lu et que j'accepte l'énoncé ci-dessus.

---

Signature

---

Date